



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 9 juin 2025

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : La mairesse Louise Chamberland, les conseillères Annick D'Amours, Chantal Boily et le conseiller Benoit Harton

Absents : Les conseillères Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné et le conseiller Cédric Valois-Mercier

Également présent : Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 4 juin 2025 par la mairesse Louise Chamberland et tenue le 9 juin 2025 à 18 h 30 à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 18 h 30.

Les membres présents à la séance à 18 h 30 et formant quorum, la mairesse Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

185.06.25

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des membres présents :

DÉ déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

186.06.25

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et la mairesse Louise Chamberland en fait la lecture :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien
Des routes locales (Dossier : ZNG67432)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

187.06.25

4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (DOSSIER : ZNG67432)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu de l'aide financière maximale de 30 233 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales admissibles dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales admissibles.

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

188.06.25

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 36.

Louise Chamberland
Mairesse

Louis-Philippe Caron
Directeur général

Je, Louise Chamberland, mairesse, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Louise Chamberland, mairesse